

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 15 juin 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Bernardot, François (1846-1903)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (80r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Bernardot, François (1846-1903), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 15 juin 1884, consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54469>

Présentation

Auteur·e

- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[15 juin 1884](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination40, rue de la Pépinière, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Sur un tableau des ventes de Boucher de 1873 à 1876 : Bernardot confirme à Tisserant que le tableau lui a été envoyé.

NotesLa lettre est signée « P[ar] P[rocuration] M. Godin | Bernardot ».

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)
- [Sobirats, Nicolas Émile de \(1844-\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

17 Juin

Monsieur Cissierand

avocat à la cour

N° rue de la Pépinière Nancy -

Monsieur Gedin m'a communiqué le projet de
votre lettre du 13 et dans lequel vous demandez si le
tableau des ventes que réclamait votre lettre du 2 avril
dernier pour les années 73 à 76 a été envoyé à M^{re}
Dorellet. Au commencement de l'année 1883, la note que
nous avons eu l'honneur de vous adresser, en même temps
que nous nous transmettions une copie de ce tableau des
ventes de Brocher, vous nous demandiez, pour infirmer
les arguments de votre adversaire un tableau parallèle
de 1866 à 1876 - et de faire voter ce tableau par
le jury de Paix - Ce tableau a été dressé et voté par
le jury de Paix, le jury de Paix n'étant pas
à donner ce visa en disant que cela n'était pas de
son ressort. - Le travail vous a été envoyé par
votre lettre du 11 juillet 83 vous nous apprenant
d'avoir voulu examiner la succession de ventes annuelles
sans distinction entre les oppositions hutes fauchées
et vous ajoutant que ce tableau tel que nous le
produisons infirmerait péremptoirement l'argument
tiré par Brocher de ces ventes en 73 & 74 - Je vous
prie donc Monsieur de bien vouloir vous adresser à vous
même par ce moyen - même ce Document à M^{re}

Je vous prie de bien vouloir
adresser à M^{re} Dorellet
une copie de ce tableau
des ventes de Brocher
pour qu'il soit
présenté au jury de Paix
et qu'il soit
voté par lui.

Monsieur Cissierand